

*Question présentée par le député :*

*M. Daniel Sormanni*

*Date de dépôt : 8 novembre 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Versements des rentes retardés en prétextant des problèmes informatiques : où est la vérité ?**

De nombreux Genevois-es ont fait part de leur inquiétude devant la décision injustifiée de l'OCAS.

- L'office prétend en effet toujours, dans les médias, que ce serait « techniquement » un problème informatique.
- La technique actuelle permet de faire ces versements le premier de chaque mois.
- Qu'un nouveau programme informatique va entrer en application en janvier 2022.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Quand le mandat de réforme du système informatique a-t-il été décidé et par quel organe et avec quelle légitimité ?***
- ***Quel était le cahier des charges pour ce nouveau programme ?***
- ***Quelle procédure a été mise en place pour le choix du mandataire ? L'AIMP a-t-elle été respectée ?***
- ***Quel est le coût de cette réforme et pourquoi un mandataire français a-t-il été choisi ?***
- ***Le cahier des charges a-t-il été respecté dans son intégralité ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à ces questions.